

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 octobre 2018 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2018
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2018

ADMINISTRATION

- 4.- Répondante en matière d'accommodement/nomination
- 5.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 485-18 sur la qualité de vie
- 6.- Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes/règlement 483-18 décrétant une dépense et un emprunt de 142 000 \$ pour des travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection de la 13^e Avenue et de la 38^e Rue/autorisation de signature
- 7.- Motion de félicitations/élections provinciales 2018
- 8.- Liste des employés syndiqués engagés pour la saison automnale 2018/adoption

LOISIRS

- 9.- Aménagement du parc Édouard-Champagne/décompte progressif #4/autorisation de paiement
- 10.- Système de CVAC au Centre communautaire Albert-Cousineau/décompte progressif #6/autorisation de paiement

VOIRIE

- 11.- Réfection de la 27^e Avenue/honoraires professionnels/surveillance de bureau/autorisation de paiement
- 12.- Réfection de la 27^e Avenue/décompte progressif #4/autorisation de paiement
- 13.- Travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/honoraires professionnels/surveillance de chantier et de bureau/autorisation de paiement
- 14.- Travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/décompte progressif #2/autorisation de paiement
- 15.- Travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection de la 13^e Avenue et de la 38^e Rue/adoption de la soumission
- 16.- Déneigement, déblaiement et épandage d'abrasifs du réseau routier de la Municipalité de Pointe-Calumet/adoption de la soumission

URBANISME

- 17.- Adoption/règlement 308-68-18 modifiant le règlement de régie interne 307-91 et le règlement de zonage 308-91 afin de remplacer les dispositions reliées au remisage ou au stationnement des véhicules récréatifs, d'ajouter des dispositions reliées aux cabanes à pêche et d'ajouter une définition pour le terme « véhicules récréatifs »
- 18.- Adoption/second projet de règlement 308-69-18 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone P-4 135 et de modifier la délimitation de la zone P-4 135 au plan de zonage

HYGIÈNE DU MILIEU

- 19.- Dépôt des formulaires de l'usage de l'eau potable 2017
- 20.- Grenier populaire des Basses-Laurentides/entente relative à la récupération des meubles à domicile/autorisation de signature

SÉCURITÉ

- 21.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 380-54-18 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 22.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 486-18 sur les systèmes d'alarme
- 23.- Achat d'appareils respiratoires autonomes/soumissions par appel d'offres public/autorisation
- 24.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 25.- Communication de la mairesse
- 26.- Communication des conseillers
- 27.- Période de questions
- 28.- Levée de la séance

18-10-191 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-192 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal du 11 septembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2018

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

18-10-193

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 septembre 2018 au montant de 94 453,23 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 septembre 2018 au montant de 557 810,23 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-194

RÉPONDANTE EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT/NOMINATION

ATTENDU les obligations dévolues aux municipalités en vertu de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État* et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le Conseil municipal nomme la directrice générale et, en son absence, la directrice générale adjointe et trésorière, à titre de répondante en matière d'accommodement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-195

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 485-18 SUR LA QUALITÉ DE VIE

Un avis de motion est donné par le conseiller Tony Victor, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement sur la qualité de vie.

La directrice générale présente le projet de règlement sur la qualité de vie qui a pour objet d'adopter une réglementation visant à assurer la propreté, la tranquillité des lieux ainsi que la sécurité des citoyens.

18-10-196

CAISSE DES JARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/RÈGLEMENT 483-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 142 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À L'INTERSECTION DE LA 13^E AVENUE ET DE LA 38^E RUE/AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QU'un règlement portant le numéro 483-18 et décrétant une dépense et un emprunt de 142 000 \$ pour des travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection de la 13^e Avenue et de la 38^e Rue, a été adopté par le conseil municipal le 14 août 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents relatifs à la mise en place du financement du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-197 MOTION DE FÉLICITATIONS/ÉLECTIONS PROVINCIALES 2018

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à Madame Sylvie D'Amours, pour sa réélection à titre de députée de la circonscription de Mirabel, Coalition Avenir Québec, et ce, suite aux élections provinciales du 1^{er} octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-198 LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS POUR LA SAISON AUTOMNALE 2018/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE la liste des employés syndiqués engagés pour la saison automnale 2018, soit adoptée, à savoir:

- **Surveillance de plateaux, à compter du ou vers le 17 septembre 2018**
 - Naomi Thérien
 - Maika Thérien
 - Serge Larose
 - Virginie Jasmin
- **Agente de sensibilisation à l'environnement, 15 heures/semaine, à compter du 26 septembre 2018**
 - Brigitte Cantin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-199 AMÉNAGEMENT DU PARC ÉDOUARD-CHAMPAGNE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #4/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'AUTORISER le paiement au montant de 45 259,04 \$ (taxes incluses), à la firme Les Entreprises Daniel Brûlé Inc., lequel représente le décompte progressif #4, dans le cadre de l'aménagement du parc Édouard-Champagne.

145

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 481-18 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-200

SYSTÈME DE CVAC AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-COUSINEAU/DÉCOMPTE PROGRESSIF #6/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 128,47 \$ (taxes incluses), à la firme Ventilex, lequel représente le décompte progressif #6, relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre du système de CVAC au Centre communautaire Albert-Cousineau.

La présente dépense est assumée par une appropriation du fonds de roulement pour un terme de dix (10) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-201

RÉFECTION DE LA 27^E AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DE BUREAU/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 344,93 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance de bureau, dans le cadre de la réfection de la 27^e Avenue (facture #4470).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-202

RÉFECTION DE LA 27^E AVENUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #4/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 588,37 \$ (taxes incluses), à la firme Uniroc Construction inc., lequel représente le décompte progressif #4, relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre de la réfection de la 27^e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE PAVAGE ET CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E
RUE À 46^E RUE ET 43^E AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/
SURVEILLANCE DE CHANTIER ET DE BUREAU/AUTORISATION DE
PAIEMENT

18-10-203

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 11 296,29 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance de chantier et de bureau, dans le cadre des travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue (facture # 4471).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 481-18 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-204

TRAVAUX DE PAVAGE ET CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E
RUE À 46^E RUE ET 43^E AVENUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #2/
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'AUTORISER le paiement au montant de 297 613,81 \$ (taxes incluses), à la firme Uniroc Construction inc., lequel représente le décompte progressif #2, dans le cadre des travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 481-18 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-205

TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À L'INTERSECTION
DE LA 13^E AVENUE ET DE LA 38^E RUE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, pour les travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection de la 13^e Avenue et de la 38^e Rue;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Excavation Marc Villeneuve	153 941,76 \$
Uniroc Construction inc.	184 915,67 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée	226 520,30 \$
Construction G-NESIS inc.	237 034,76 \$
9088-9569 Québec inc.	241 755,84 \$
Duroking Construction Inc.	248 466,72 \$
Les CONSTRUCTIONS CJRB inc.	274 514,88 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le règlement 308-68-18 modifiant le règlement de régie interne 307-91 et le règlement de zonage 308-91 afin de remplacer les dispositions reliées au remisage ou au stationnement des véhicules récréatifs, d'ajouter des dispositions reliées aux cabanes à pêche et d'ajouter une définition pour le terme « véhicules récréatifs », soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-68-18 soit affiché sur le territoire de la Municipalité, aux endroits habituels, et publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-208

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-69-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE P-4 135 ET DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE P-4 135 AU PLAN DE ZONAGE

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-69-18 a été tenue le 2 octobre 2018 ;

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 308-69-18 n'a été apportée par le Conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, sans modification, le second projet de règlement numéro 308-69-18, afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-69-18MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE
MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE P-4 135 ET DE
MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE P-4 135 AU PLAN DE ZONAGE

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité a adopté le 12 août 1991, le règlement de zonage 308-91 et qu'un certificat de conformité a été délivré par la M.R.C. Deux-Montagnes en date du 28 août 1991;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle date de 1991 et que des modifications doivent être effectuées;

ATTENDU QU'avis de motion pour la présentation du présent projet de règlement a été donné conformément à la Loi, le 11 septembre 2018;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 11 septembre 2018;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue conformément à la Loi le 2 octobre 2018;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La grille des usages et normes P-4 135, du règlement de zonage numéro 308-91, est modifiée de la façon suivante :

- En abrogeant les usages spécifiquement exclus, soit les bateaux d'entreposage et les ateliers de réparation;
- En modifiant les usages spécifiquement permis afin de permettre les marinas, restaurants, bars-terrasse, un poste d'essence pour bateaux, des espaces d'entreposage pour bateaux, un bâtiment destiné à la réparation de véhicules récréatifs, à l'entreposage, à la vente de pièces et de véhicules récréatifs neufs et usagés.

Cette modification est illustrée à la grille jointe en Annexe A. Cette grille faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le règlement de zonage numéro 308-91 est modifié au plan de zonage en déplaçant la délimitation nord-ouest de la zone P-4 135, de façon à inclure la totalité du lot 6 220 202 dans celle-ci.

Cette modification est illustrée au plan joint en Annexe B. Ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement fait partie intégrante du règlement numéro 308-91 qu'il modifie.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2017

- 18-10-209 Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Tony Victor
- DE prendre acte du dépôt au 9 octobre 2018, des formulaires de l'usage de l'eau potable 2017, tels qu'approuvés;
- DE transmettre un avis du présent dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 18-10-210 GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES/ENTENTE RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION DES MEUBLES À DOMICILE/AUTORISATION DE SIGNATURE
- Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault
- D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec le Grenier populaire des Basses-Laurentides relativement à la récupération des meubles à domicile, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 18-10-211 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 380-54-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
- Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Kennedy, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.
- La directrice générale présente le projet de règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, qui modifie l'annexe « A » en y ajoutant un panneau d'arrêt et l'annexe « G » en révisant une interdiction de stationner.
- 18-10-212 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 486-18 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME
- Un avis de motion est donné par la conseillère Barbara Legault, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement sur les systèmes d'alarme.
- La directrice générale présente le projet de règlement sur les systèmes d'alarme qui a pour objet d'harmoniser la réglementation, conjointement avec les villes et municipalités membres de la Régie de Police du lac des Deux Montagnes.

ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES/SOUMISSIONS
PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

18-10-213

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le directeur du Service de Sécurité Incendie de la
Municipalité de Pointe-Calumet à demander des soumissions par appel d'offres
public, dans le cadre de l'achat d'appareils respiratoires autonomes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

18-10-214

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QU'À 19h23, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale